



DES ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les prochaines étapes du projet

Les études techniques et environnementales

L'État et RTE ont lancé **les études techniques et environnementales** permettant de **caractériser les zones** choisies pour les parcs et leur raccordement.

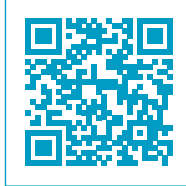
Le **programme Migralion**, relatif à la connaissance de l'avifaune terrestre et migratrice, en lien avec le développement de l'éolien flottant dans le golfe du Lion, porté par l'OFB, a été publié en 2025.

Le dialogue concurrentiel

L'État a lancé **en mars 2022 une procédure de mise en concurrence** pour les premiers parcs de 250MW chacun (appel d'offres n°6 - AO6), à laquelle treize candidats ont été sélectionnés. Fin 2024, les opérateurs chargés de concevoir, construire, exploiter et démanteler ces deux parcs ont été désignés, avec un objectif de mise en service à horizon 2032. Les parcs de 500MW venant en extension seront attribués dans le cadre d'un dixième appel d'offres lancé en juin 2026 (AO10) en vue d'une mise en service à l'horizon 2034.

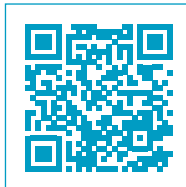
Pour le parc situé au large des côtes de l'Aude et de l'Hérault, le groupement composé d'*Ocean Winds* et *Éolien en Mer Participations* a remporté l'appel d'offres avec son projet Éoliennes Flottantes d'Occitanie (EFLO).

Pour en savoir plus ►



Pour le parc situé au large du golfe de Fos, la société *Éoliennes Méditerranée Grand Large* (dont *EDF Renouvelables* et *Maple Power* sont actionnaires) a remporté l'appel d'offres avec son projet Méditerranée Grand Large (MGL).

Pour en savoir plus ►



Un dialogue continu avec le public

Organisé par la Commission particulière du débat public de juillet à octobre 2021, un débat public a ouvert la concertation sur le projet et interrogé le grand public sur de nombreux thèmes, notamment l'opportunité du projet et la localisation des parcs.

Les maîtres d'ouvrage (l'État, puis les lauréats des appels d'offres une fois désignés, ainsi que RTE) poursuivent la concertation avec les différentes parties prenantes du débat, sous l'égide de deux garants indépendants, nommés par la Commission nationale du débat public. Le public doit en effet être informé et associé au projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur les demandes d'autorisation, qui seront déposées par les futurs développeurs.

L'État, RTE et les lauréats mettent à disposition du public

plusieurs outils afin de s'informer sur le projet et de suivre son avancement, notamment lettres d'informations, compte X, sites internet... Des réunions d'information et d'échanges sont organisées régulièrement, afin de favoriser l'intégration du projet dans le territoire.

Enfin, des partenariats noués avec différents acteurs du territoire (médias, associations environnementales ou de médiation scientifique) permettent à la fois d'informer le grand public sur le projet et d'ouvrir des espaces de dialogue.

Une concertation est également menée avec les parties prenantes du territoire: acteurs institutionnels, communes littorales et associations environnementales, etc.

Des premiers projets à la planification d'ensemble

À la suite du débat public «La mer en débat» qui s'est tenu du 20 novembre 2023 au 16 avril 2024, le Gouvernement a adopté le 17 octobre 2024 la décision planifiant notamment le développement de l'éolien en mer à horizon 2050, en vue de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone et de renforcer la souveraineté énergétique de la France, au regard des enseignements du débat.

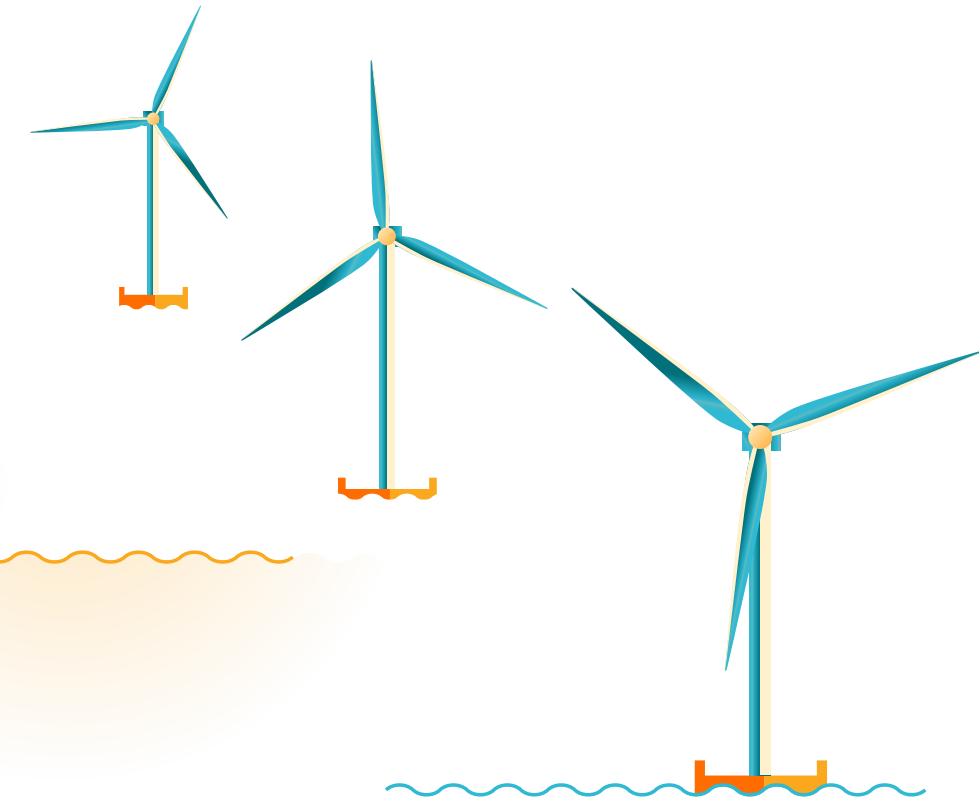
Pour la façade Méditerranée, cette décision prévoit un scénario ambitieux et équilibré cumulant une puissance totale de 5,8GW à horizon 2050, y compris les deux premiers projets de parcs commerciaux de 750MW chacun et les trois fermes pilotes déjà décidés.

Trois nouvelles zones de développement de l'éolien en mer sont prévues et ont été intégrées au Document Stratégique de Façade de la Méditerranée validé en novembre 2025 :

- une zone prioritaire à l'horizon 10 ans «Golfe du Lion Centre» (GLC) de 400km² pouvant accueillir des pro-

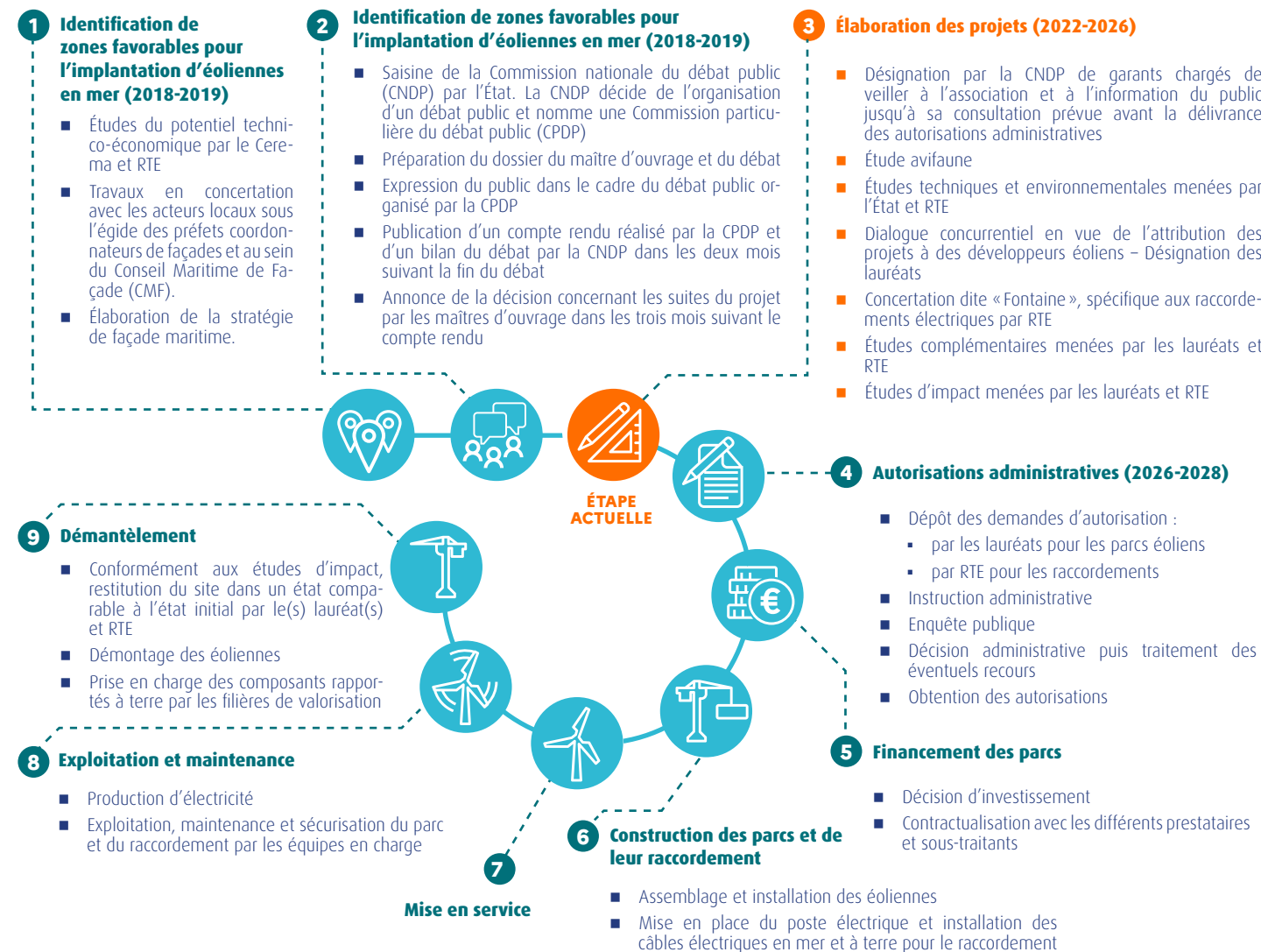
jets d'environ 2GW qui seront attribués dans le cadre d'un dixième appel d'offres lancé en juin 2026 (AO10), pour une mise en service envisagée à partir de 2036 ;

- une zone prioritaire à l'horizon 10 ans «Golfe du Lion Est» (GLE) de 185km² pouvant accueillir un projet d'environ 1,1GW qui sera attribué dans le cadre d'un appel d'offres ultérieur ;
- une zone prioritaire à l'horizon 2050 «Golfe du Lion Ouest» (GLO) est également retenue pour un projet d'une puissance indicative d'environ 1,1GW, dont les contours seront définis par la poursuite des études notamment environnementales et la concertation continue avec les parties prenantes.



DES ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les grandes étapes du projet des deux parcs de 250 MW (AO6)

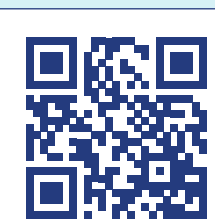


COMMENT S'INFORMER ?

Sur le site www.eoliennesenmer.fr et le compte X [@EolienMerMed](https://twitter.com/EolienMerMed)



Sur le site RTE pour le raccordement des parcs au large des côtes de l'Aude et de l'Hérault



Sur le site RTE pour le raccordement des parcs au large du golfe de Fos



Les deux projets de parcs éoliens flottants et leur raccordement

À l’issue du débat public, qui s’est déroulé de juillet à octobre 2021, la ministre de la Transition écologique a officialisé la poursuite des deux parcs éoliens flottants de 250 MW chacun en mer Méditerranée, puis de deux autres parcs de 500 MW chacun venant en extension des premiers. Leur raccordement mutualisé au réseau public de transport d’électricité sera réalisé par RTE (Réseau de transport d’électricité). L’ensemble de ce projet est porté par l’État et RTE, en liaison avec les Régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d’Azur.

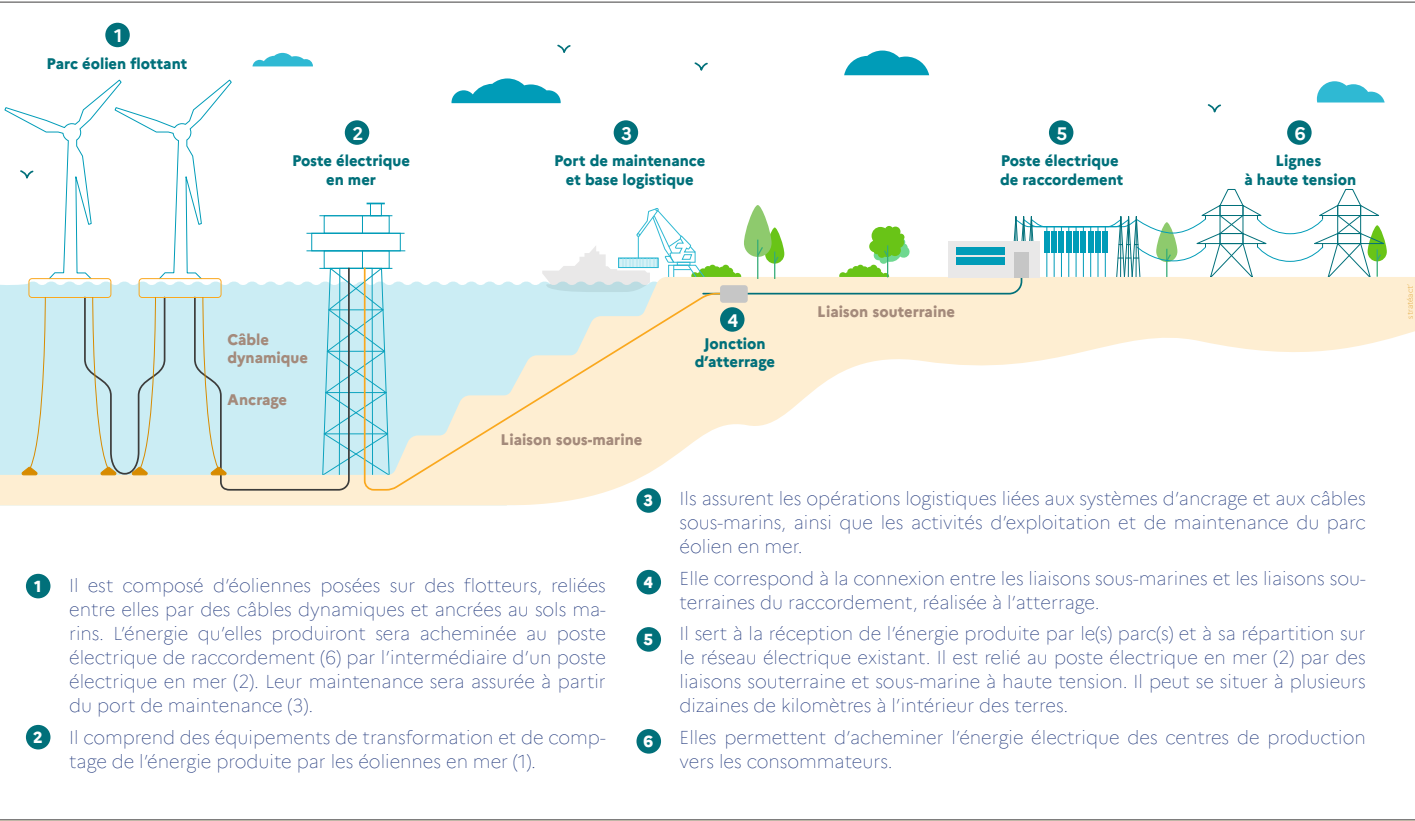
Quelles sont les caractéristiques d’un parc éolien flottant et de son raccordement ?

Un parc éolien contient plusieurs éoliennes, constituées d’un mât, d’une nacelle et de pales, installées sur des fondations.

En mer, l’éolienne peut soit être posée sur le fond marin (technologie posée), soit reposer sur une base flottante ancrée au

fond marin (technologie flottante). Les projets en mer Méditerranée utiliseront la technologie flottante, du fait de la profondeur des sites considérés.

COMMENT L’ÉLECTRICITÉ PRODUITE EN MER EST-ELLE AMENÉE À TERRE ?





Une technologie prometteuse

Ces projets de parcs éoliens flottants commerciaux seront parmi les premiers au monde, en dehors des fermes pilotes ou des démonstrateurs. La technologie de l'éolien flottant présente l'avantage de permettre l'installation des éoliennes dans des zones de plus grande

profondeur (supérieure à 50 mètres) et à plus grande distance des terres que les éoliennes posées. Ainsi les éoliennes reçoivent des vents à la fois plus forts et plus réguliers, ce qui améliore leur capacité de production.

Où les parcs seront-ils localisés ?

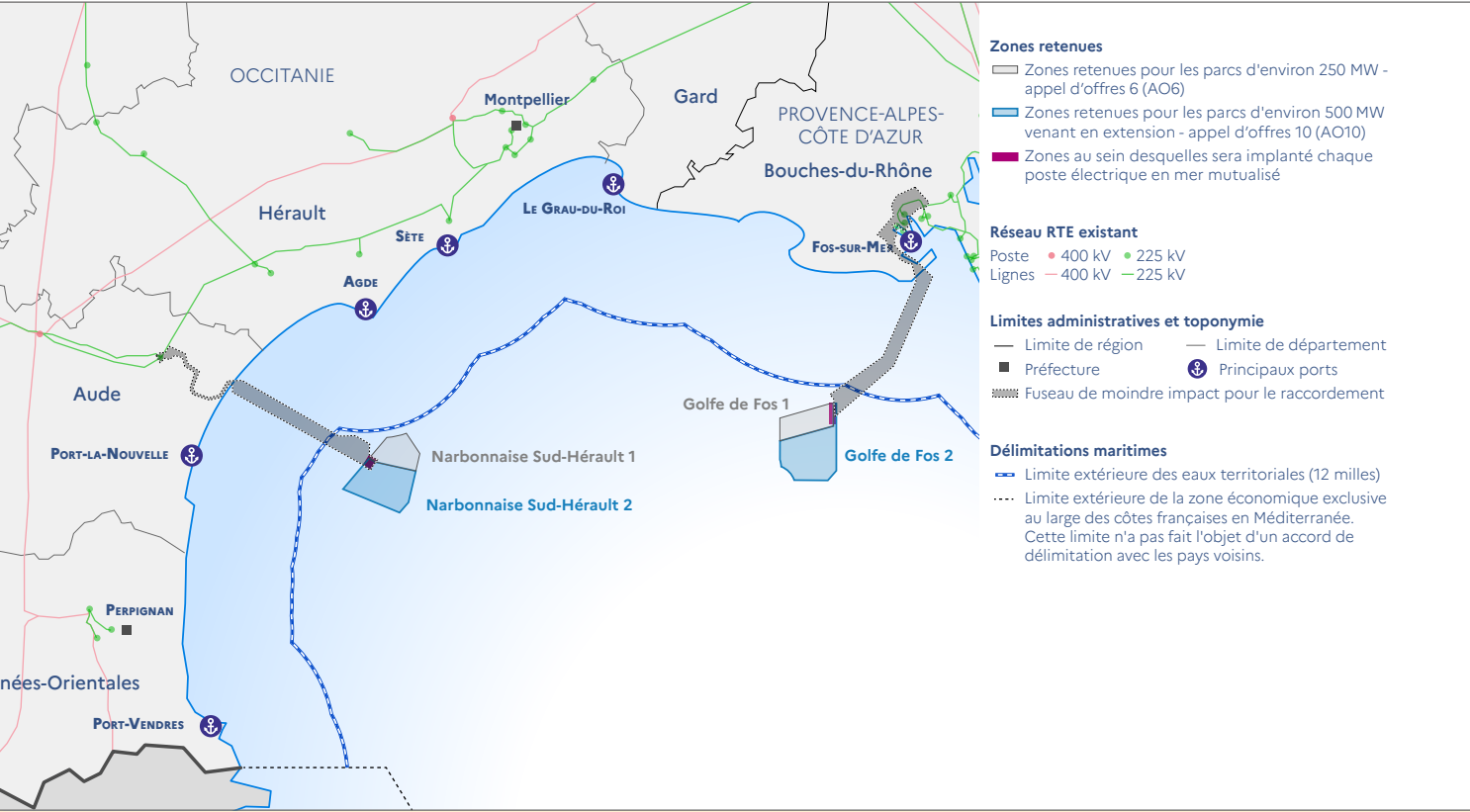
Le Gouvernement a précisé le 23 novembre 2023 la localisation des deux premiers projets de parcs éoliens flottants, d'une superficie d'environ 150 km².

Dans la zone « Narbonnaise Sud-Hérault », le premier parc d'environ 250 MW sera **situé à plus de 25 km des côtes** et le second parc d'environ 500 MW sera **situé à plus de 30 km des côtes**.

Dans la zone « Golfe de Fos », le premier parc d'environ 250 MW sera **situé à plus de 25 km des côtes** et le second parc d'environ 500 MW sera **situé derrière celui-ci**.

La superficie de chacune des zones choisies pour les appels d'offres a été précisée en tenant compte des résultats des études techniques et environnementales, des effets potentiels sur les différents enjeux présentés ci-contre, et de la poursuite des concertations portées par les maîtres d'ouvrage.

ZONES RETENUES POUR LES DEUX PREMIERS PROJETS



Des parcs qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et à la sécurité d’approvisionnement énergétique

Dans le cadre de l'ambition française de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de diversification du bouquet énergétique pour sécuriser notre approvisionnement énergétique, l'implantation de deux parcs éoliens flottants et de leur extension est prévue en Méditerranée, dans le golfe du Lion. Ces parcs contribueront au respect des engagements pris par la France lors de la signature de l'Accord de Paris en 2015, et par laquelle les États se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C d'ici à 2050.

En conséquence, la France a adopté en 2026 sa troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) 2026-2035, qui donne le cadre d'action de sa politique énergétique. Le développement des énergies renouvelables est un des piliers de cette politique. Ce développement est crucial pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Le projet est également en adéquation avec l'engagement des Régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le développement des énergies renouvelables et des filières industrielles innovantes.

QUELS SONT LES ENJEUX PRIS EN COMPTE POUR LES PARCS ÉOLIENS FLOTTANTS EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT ?

EN PHASE DE CONSTRUCTION

Les principaux effets potentiels sont liés aux bruits sous-marins et à la modification d'habitat pour certains animaux marins. Par ailleurs, les sédiments mis en suspension par les travaux peuvent provisoirement modifier la turbidité de l'eau.

DURANT L'EXPLOITATION

Les principaux effets potentiels en mer sont la modification d'habitat, le changement de nature des fonds marins ou l'effet récif artificiel pour les espèces sous-marines et, pour les bateaux, les limitations localisées de navigation et des restrictions d'usages.

À TERRE

L'implantation de postes électriques de raccordement peut avoir un effet sur le foncier agricole.

IMPACTS POTENTIELS DES PARCS ÉOLIENS

Fermes pilotes

Défense nationale, sécurisé et trafic maritime

Tourisme et loisirs nautiques

Pêche et aquaculture

Activités économiques et portuaires

Patrimoine et paysage

Foncier Agricole

Environnement et biodiversité

Les retombées économiques attendues

Pour l'industrie française en général et pour la façade méditerranéenne en particulier, les enjeux économiques liés au développement d'une filière industrielle de l'éolien flottant sont considérables. C'est pourquoi le plan d'investissement « France 2030 », via son axe éolien flottant, offre dès à présent des moyens significatifs, à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros, pour poursuivre la construction et la structuration de cette filière d'avenir. En dynamisant l'innovation, l'investissement dans les secteurs des infrastructures portuaires et industrielles et la formation, le plan vise à accélérer la mise en place d'un tissu industriel pour l'éolien flottant commercial implanté dans les territoires et en capacité de rayonner sur les projets français et à l'international. Le projet ouvrira la possibilité de développer et moderniser des ports comme celui de Port-La-Nouvelle ou celui du Grand port maritime de Marseille-Fos, mais aussi de créer localement des emplois au sein de la filière porteuse de l'éolien flottant qui emploie déjà près de 1 500 personnes en France selon l'Observatoire des énergies de la mer.

LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE ANNUELLE DES PARCS

DEUX PARCS 250 MW

≈

2,2 TWH

Représente la consommation annuelle de 950 000 habitants (soit la population de Toulouse, Montpellier et Nîmes réunies).

+ EXTENSIONS 500 MW

≈

6,6 TWH

Représente la consommation annuelle de 2,9 M d'habitants (soit 10 % de la consommation de l'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur réunies).

CO₂

≈

1 Mt de CO₂ évité/an

≈

CO₂

≈

3,2 Mt de CO₂ évités/an